

AMBASSADE DU CANADA
BRUXELLES, le 6 octobre 1959.
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de me référer à l'accord de coopération signé ce jour entre le gouvernement du Canada et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, et plus particulièrement à l'article IX, paragraphe 1, relatif aux réexportations.

Il est entendu que l'autorisation écrite prévue dans cet article dépend de l'assujettissement de telles réexportations à un système de contrôle satisfaisant pour l'une et l'autre partie.

Nous espérons qu'une fois instaurés, les systèmes de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire s'avéreront satisfaisants à cet égard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

S. D. PIERCE,
Ambassadeur.
- Monsieur E. Hirsch
Président de la Commission
Communauté européenne de
l'énergie atomique (Euratom)

Bruxelles.

NOTE II

Le président de la Commission, Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) à l'Ambassadeur du Canada en Belgique

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE
L'ÉNERGIE ATOMIQUE EURATOM

LA COMMISSION

LE PRÉSIDENT

BRUXELLES, le 6 octobre 1959.

MONSIEUR L'AMBASSEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note de Votre Excellence en date d'aujourd'hui dont la teneur est la suivante:

(Voir Note I)

"Monsieur le Président.....haute considération".

J'ai l'honneur de vous confirmer que telle est bien également la façon de voir de la Commission de l'Euratom.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma haute considération.

E. HIRSCH
- Son Excellence
Monsieur S. D. Pierce
Ambassadeur du Canada
Bruxelles.

ÉCHANGE de notes (le 18 novembre 1959) entre le Canada et l'Euratom mettant en vigueur l'accord de coopération signé à Bruxelles le 6 octobre 1959 concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique

NOTE I

L'Ambassadeur du Canada en Belgique au président de la Commission, Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom)

AMBASSADE DU CANADA
BRUXELLES, le 18 novembre 1959

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de me référer à l'accord de coopération entre le gouvernement